

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la première assemblée spéciale du conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet, tenue le mardi 23 septembre 2014, à 19 h, au Centre communautaire Marchand, 2740, 2^e Avenue, salle 103

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote

M ^{me}	Christiane Gamache	Présidente
M.	Jacques Latulippe	Trésorier
M ^{me}	Claudette Arsenault	Administratrice
M ^{me}	Émilie Raizenne	Administratrice
M ^{me}	Myriam Demers	Administratrice
M.	Jacquelin Hallé	Administrateur
M.	Maxime Girard	Administrateur
M.	Vincent Beaudette	Administrateur

Membre sans droit de vote

Aucun.

IL Y A QUORUM.

ABSENCES

M ^{me}	Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou
M ^{me}	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet
M ^{me}	Lyne L'Africain	Secrétaire
M.	Jacques Bertrand	Administrateur
M.	Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques Arrondissement de la Cité-Limoilou

Outre les personnes mentionnées deux (2) citoyens dont M. Yan Turgeon, étaient présents.

ORDRE DU JOUR

- 14-as01-01 Mot de bienvenue, lecture et adoption du projet d'ordre du jour
- 14-as01-02 Présentation du projet de M. Yan Turgeon : corridors de service
2.1 Prise de résolution du conseil de quartier
- 14-as01-03 Levée de l'assemblée

14-as01-01 MOT DE BIENVENUE, LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M^{me} Christiane Gamache ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

SUR PROPOSITION DE M^{me} Myriam Demers, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

14-as01-02 PRÉSENTATION DU PROJET DE M. YAN TURGEON : CORRIDORS DE SERVICE

M^{me} Émile Raizenne remet à chaque participant un document en lien avec la situation actuelle.

M. Turgeon aborde d'abord l'appui du CSSS Vieille-Capitale et distribue la lettre d'appui. Il mentionne que les commerçants de la 3^e Avenue ont aussi été sollicités, ils sont intéressés. Les utilisateurs des pistes cyclables, ce sont aussi jeunes parents avec des poussettes, des gens en quadriporteurs. Présentation du résumé distribué lors la présente rencontre. Présentation de la situation actuelle, statistiques d'accidents impliquant voitures, cyclistes, piétons et avantages d'instaurer un corridor de services, présentation du concept de *Road diet*, c'est-à-dire un passage d'une route de quatre voies, à une route de trois voies, une voie de chaque côté et une au centre pour les virages aux intersections.

Période de questions :

Question de M^{me} Demers à M. Turgeon : Quelles sont les attentes par rapport au conseil de quartier de Lairer dans la réalisation de ce projet?

Réponse de M. Turgeon : deux autres conseils de Limoilou ont appuyé le projet, il serait important d'avoir un consensus entre les conseils de quartier et dans le cadre des travaux du PDRC, il est important de signifier l'appui du Conseil de quartier de Lairer.

M^{me} Gamache souligne l'appui des deux conseillères à ce sujet. De plus, elle mentionne que ce projet va dans le sens de l'Orientation 1 du Plan d'action du Conseil de quartier de Lairer : Rendre le quartier sécuritaire.

Question de M. Girard : en quoi la 18^e Rue représente une barrière physique?

Réponse de M. Turgeon : l'environnement actuel de la 18^e Rue crée des situations dangereuses, en changeant la configuration, l'environnement

sera plus sécuritaire autant pour les voitures que pour les autres usagers (piétons, cyclistes), qui seront plus enclins à emprunter la 18^e rue si elle est mieux aménagée.

M^{me} Gamache suggère que lors de la prochaine rencontre du conseil une recommandation soit faite à la Direction de l'Arrondissement en ce qui concerne le Programme Verdir La Cité-Limoilou si parfois des terre-pleins étaient prévus dans le cadre du réaménagement de ce corridor de services (occasion de planter des arbres, arbustes ou plantes). Il serait important que cette proposition figure dans le plan d'action du plan directeur du réseau cyclable (PDRC).

À plus long terme, l'aménagement d'une piste cyclable plus sécuritaire dans le quartier de Lairet jusqu'à la 1^{re} Avenue serait un projet à proposer.

Commentaire de M. Girard: nous constatons dans le document « Situation actuelle » que la 1^{re} avenue fait partie des pôles d'accidents, il serait donc pertinent de considérer cette problématique dans la résolution.

Prise de résolution du conseil de quartier

RÉSOLUTION 14-CA-35

Concernant l'appui au projet de bande cyclable sur la 18^e Rue (corridor des services)

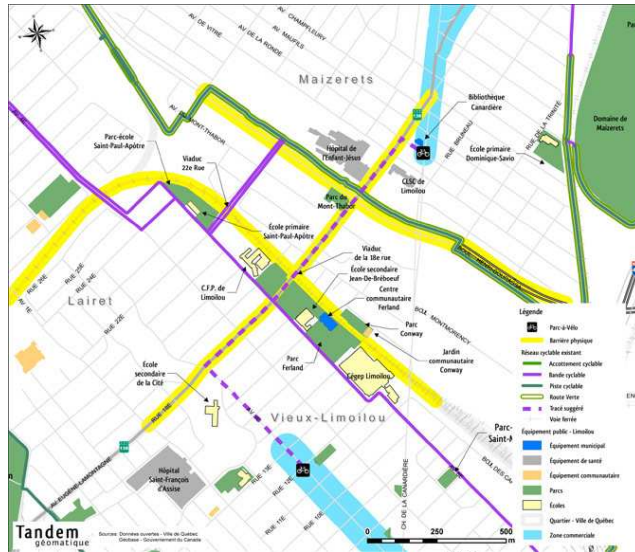
CONSIDÉRANT l'orientation 1 « Rendre le quartier sécuritaire » du plan d'action triennal 2014-2017 du Conseil de quartier de Lairet, ainsi que les pistes d'actions suggérées par les citoyens de Lairet lors de l'activité citoyenne du 18 mars 2014 en lien avec les déplacements sécuritaires (sécuriser les pistes cyclables; sécuriser les déplacements pour les clientèles vulnérables; ralentir les automobilistes avec des panneaux de limite de vitesse; solutionner les problématiques des piétons au passage viaduc);

CONSIDÉRANT l'orientation 4 « représenter la voix des citoyens en matière d'aménagement du territoire » du plan d'action triennal 2014-2017 du Conseil de quartier de Lairet;

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DUMENT APPUYÉ PAR M. Maxime Girard, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet d'appuyer la recommandation concernant l'implantation, dans le cadre de la révision du Plan directeur du réseau cyclable, d'une bande cyclable utilitaire sur la 18^e Rue, à la jonction des

quartiers Vieux-Limoilou, Lairret et Maizerets, tel que présenté dans le projet de Corridor des Services. De plus, nous proposons la mise en place d'un tronçon supplémentaire, et ce, jusqu'à la 1^{re} Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Il est entendu que M^{me} Émile Raizenne gardera contact avec M. Turgeon pour assurer le suivi du dossier et qu'un point à l'ordre du jour en lien avec ce projet sera intégré lors des prochaines rencontres du conseil.

14-as01-03 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DE M^{me} Claudette Arsenault DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU DE lever la rencontre à 19 h 40. Adopté.

Christiane Gamache, présidente